



La ferme Puy-de-Dôme victime du climat

Cette année les conditions météorologiques de notre département sont exceptionnelles, n'épargnant aucune production avec des impacts plus ou moins marqués selon le secteur géographique.

Suite aux gelées du mois d'avril, des vergers ont été endommagés.

Une expertise a été organisée par la Chambre avec l'appui de la FRAB en présence de la DDT. Nous avons pu observer des pertes équivalentes à 100 % sur certains vergers. Le but est de récolter des données afin d'obtenir une reconnaissance en calamité.

Par ailleurs, l'absence de pluie conséquente depuis un an sur la majorité de notre département nous préoccupe tous.

Début juillet, la pluie est arrivée localement mais malheureusement souvent accompagnée de grêle et de vents violents, n'arrangeant pas les choses.

Cette situation met bon nombre d'exploitations en difficulté sans mesurer les conséquences sur nos filières et nos outils de transformation.

Pour constater la situation, une tournée sécheresse a eu lieu courant juillet, sur des exploitations des zones les plus touchées (Limagne nord/sud, ainsi que leurs coteaux et une partie des Combrailles).

L'administration était présente afin de bien prendre en compte la gravité de la situation et relever des données techniques.

Demain, la Chambre d'agriculture devra réaliser un travail visant à la sécurisation de nos exploitations face à de tels aléas car les systèmes assurantiels ne sont pas forcément adaptés pour répondre à toutes les situations.

Le développement de l'irrigation dans le département ainsi que la sécurisation des ressources actuelles seront une des réponses à de telles problématiques pour toutes productions confondues.

Apporter des réponses techniques sécurisant les systèmes de production tant en élevage qu'en cultures sera le challenge des années à venir. **La Chambre d'agriculture engage son expertise en collaboration avec les partenaires pour proposer des solutions.**

Nous devons être actifs face à l'évolution de notre climat et sachez que la Chambre d'agriculture a la volonté de trouver des solutions avec vous, agriculteurs/agricultrices.

Mathieu DAIM
Responsable Territoire Limagnes

Sommaire

ACTUALITÉS

p 2

p 4

DOSSIER : LA FERME PUYDOMOISE

AGENDA

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8

Sécheresse

Dès fin mai, les agriculteurs du département ont été interrogés sur les déficits de productions constatés et à venir. Les retours ont permis d'avoir des éléments pour un premier bilan apportant des informations pour la mission d'enquête des 10 et 12 juillet.

Demande de reconnaissance calamités

• Sécheresse et grêle

À l'initiative de la Chambre d'agriculture, une mission d'enquête concernant la sécheresse a été demandée à la DDT.

Deux tournées ont été organisées les 10 et 12 juillet derniers en présence la DDT, d'élus et de conseillers Chambre. 6 exploitations ont été visitées en Limagne sud et 4 en Limagne nord et Combrailles.



Tournée sécheresse Combrailles

Pour autant, les secteurs visités ne conditionnent pas le zonage définitif d'une future reconnaissance en calamités. D'autres secteurs n'échappent pas aux conséquences de la sécheresse !

Suite à cette mission au regard des éléments relevés et des premiers bilans fourragers fournis par la Chambre, le prochain comité départemental d'expertise statuera sur une demande de reconnaissance "calamités".

• Gel et arboriculture

Une mission d'enquête organisée par la Chambre avec l'appui de la Fédération Régionale d'Agriculture Biologique (FRAB) s'est déroulée fin juin. Le comité départemental d'expertise s'est réuni le 11 juillet.



Tournée sécheresse Limagne sud

Comment gérer l'eau demain ?

Ces constats nous rappellent l'importance de préparer l'avenir, prévoir que de telles situations vont se renouveler.

Les élus de la Chambre ont interrogé l'administration sur la mise en place d'un plan d'adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques, tant en zone de plaine que de montagne, respectant les réalités économiques des exploitations et des filières.

Ceci se fait systématiquement lors des comités hydrologiques.

Le 19 juin dernier, Madame la Préfète a pu constater les différences observables entre une culture non irriguée et une culture irriguée... et voir l'impact de la sécheresse lors de sa visite chez Bertrand NICOLAS.

Pour les céréaliers comme pour les éleveurs la gestion de l'eau, l'adaptation des systèmes vont être au cœur des réflexions... et cela ne se fera pas sans accroître les ressources, sans stockage d'eau.

La Préfète propose de lancer les réflexions sur :

- une analyse approfondie des prélèvements actuels (tous usages).
- une analyse en parallèle des besoins existants ou nouveaux... en clair des volumes d'eau supplémentaires, notamment en mobilisant des ressources hivernales (époque où l'eau est abondante et non stockée) pour faire face aux enjeux de l'agriculture départementale.
- une clarification du cadre réglementaire de mise en place de retenues collinaires par la signature d'un protocole opérationnel.
- une analyse des possibilités d'adaptation des pratiques : accroître la matière organique du sol, mieux organiser collectivement la gestion des prélèvements, aménager le foncier pour permettre la mise en place de pivots plus économes que

les enrouleurs,...sont des pistes à étudier parmi tant d'autres.

Ces travaux vont s'engager dans les semaines à venir.

Les élus de la Chambre soulignent que ces travaux devront intégrer :

- que l'administration apporte son soutien à l'ajustement de réglementations actuellement non adaptées aux enjeux du changement climatique. Les générations futures nous en feront le grief sinon.

- que les partenaires financiers sachent adapter leurs moyens aux besoins et efforts réalisés par la profession agricole.

Des solutions immédiates sont attendues : l'agriculture ne peut se satisfaire d'études longues et de promesses d'avenir.

i Pôle Territoires : 04 73 44 45 46

Aide à l'implantation des dérobées

Le Conseil départemental subventionne l'achat de semences pour l'implantation des dérobées.

- 70 €/ha maximum pour l'achat de semences.
- 100 € forfaitaire /ha pour l'implantation.

L'implantation doit se faire avant le 30 septembre.

Les dossiers de demande de subvention sont à retourner au Conseil départemental au plus tard le 30 novembre.

+ d'infos sur notre site.

i Conseil dép. : 04 73 42 38 75



Remise des prix du Concours Général Agricole aux lauréats puydomeois

Traitement des eaux blanches

Des solutions existent pour éviter de stocker les eaux de lavage (salle de traite, fromageries..) dans une fosse.

Les intérêts :

- réduire les coûts de mise en conformité environnementale et les frais de fonctionnement.
- augmenter sa capacité de stockage existante ou limiter les volumes des projets de fosse,
- diminuer les temps de chantiers d'épandage et optimiser ce temps pour d'autres activités,
- valoriser son lisier qui conserve une valeur fertilisante optimale en réduisant le phénomène de dilution.

Des aides financières existent pour mettre en place un dispositif de type SBR.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE SBR :
consultez notre fiche technique sur notre site !

Nous vous accompagnons pour effectuer le diagnostic technico-économique et le montage du dossier de demande d'aide ainsi qu'un suivi tout au long de votre projet. **Contactez-nous !**

i Équipe Modernisation : 04 73 44 45 95

GAEC ARC EN CIEL
Sébastien DABERT
Vernet-Ste-Marguerite

« Je suis très satisfait du système de traitement des eaux de lavage de la fromagerie.

Plus serein sur le respect des contraintes environnementales, je gagne aussi du temps sur les chantiers d'épandage. Les eaux assimilées domestiques de l'atelier bénéficient de la même épuration.

Ainsi, j'automatise simplement le traitement de 2m³/j d'eaux blanches. »



Concours Général Agricole des produits

22 produits puydomeois récompensés

David CHAUVE, président de la Chambre d'agriculture, et Sabine THOLONIAT, élue en charge de la diversification, ont remis les diplômes aux lauréats puydomeois du Concours Général Agricole des produits 2019.

Avec 73 produits prélevés par la Chambre d'agriculture (contre 41 en 2018) et présentés au Salon de l'Agriculture en février, le savoir-faire puydomeois a largement été mis en avant lors de cette édition 2019.

Parmi eux, 22 produits ont été récompensés dans les catégories « Produits laitiers », « Charcuteries », « Miels et hydromels » et « bières ».

David CHAUVE a félicité les lauréats, dont la qualité du travail contribue à la renommée de la ferme puydomeoise. Pour clore cette remise des prix, les lauréats et les élus du bureau de la Chambre d'agriculture se sont retrouvés autour d'un buffet pour déguster les produits primés.

Retrouvez les médaillés sur : puydedome.chambre-agriculture.fr

i Équipe diversification : 04 73 44 45 52



AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

ZOOM SUR
les références

BOVINS VIANDE

Résultats issus du suivi des fermes en agriculture biologique du réseau Pôle Bio Massif Central (conjuncture 2017).

16 FERMES SUIVIES

Deux systèmes avec engraissement

VEAUX SOUS LA MÈRE

88 UGB (57 vêlages)

84 HA SAU

1.4 UMO

DES BŒUFS

125 UGB (60 vêlages)

144 HA SAU

2.3 UMO

Un équilibre et une rentabilité trouvés avec l'engraissement et des niveaux de rémunération moyens de 0.9 et 1.7 SMIC/UMO exploitant en veaux et bœufs respectivement (approche coût de production).

Par rapport au mode de production conventionnel, dans toutes les productions et en règle générale :

Viabilité obtenue avec une moindre productivité mais des prix plus élevés, des aides spécifiques et une maîtrise des dépenses et recherche d'autonomie.

Contactez l'équipe références de la Chambre d'agriculture :

04 73 44 45 52

references@puy-de-dome.chambagri.fr

LA FERME PUY-DE-DÔME



Se donner les moyens de retrouver une dynamique de production !

« Fil conducteur de notre projet, l'approche économique est au cœur de nos réflexions et nos échanges avec nos différents partenaires ou interlocuteurs. C'est le nerf de la guerre sur toutes les exploitations du département.

Pour étayer nos propos et notre vision des choses, il nous semblait indispensable de faire parler les chiffres de la ferme Puy-de-Dôme. Le constat est sans appel. On assiste depuis 5 ans à une forte érosion du produit agricole départemental pendant que nos voisins enclenchent une dynamique positive de ce même produit agricole.

Quelles sont les raisons ? Certainement multiples. Les grandes cultures très impactées ces dernières années par un cadre réglementaire très rigide, une politique de gestion de l'eau trop timide, des aléas climatiques très marqués... mais pas que ! Des volumes de production en élevage très en retrait, souvent conjugués à un manque de perspectives en termes de construction des prix alors que nous avons de réels atouts à valoriser. Également un message de fond dans l'air du temps, porté par la société et de nombreux décideurs sur nos territoires qui consiste sans cesse à reléguer l'acte de production au second plan, voire plus ! Et comment rebondir demain sans la filière betterave ?

Il est urgent de revenir à la réalité. Certes, les attentes sociétales sont identifiées et ont évolué vers plus de proximité, mais on ne doit pas perdre de vue la nécessaire complémentarité avec les filières organisées qui doivent rester la colonne vertébrale de notre réflexion et de notre stratégie de développement : question d'équilibre !

Nous ne sommes pas là pour noircir le tableau, bien au contraire, mais il faut être lucide. Même si une analyse plus fine de ces chiffres est indispensable, cette lourde tendance nous inquiète et doit interpeller tous nos interlocuteurs et partenaires. Il est urgent d'en prendre acte et de se donner les moyens de bâtir une vraie stratégie d'avenir avec nos partenaires tant sur le plan économique que technique. Les agriculteurs Puydômois ont besoin d'un cap et de perspectives. La Chambre d'agriculture jouera son rôle auprès de tous ses interlocuteurs pour porter une ambition collective dans l'intérêt de la ferme Puy-de-Dôme. L'implication de tous, y compris dans les territoires, est capitale pour remettre sur les bons rails le potentiel agricole de notre département.»

David CHAUVE, président et Baptiste ARNAUD, vice-président de la Chambre d'agriculture

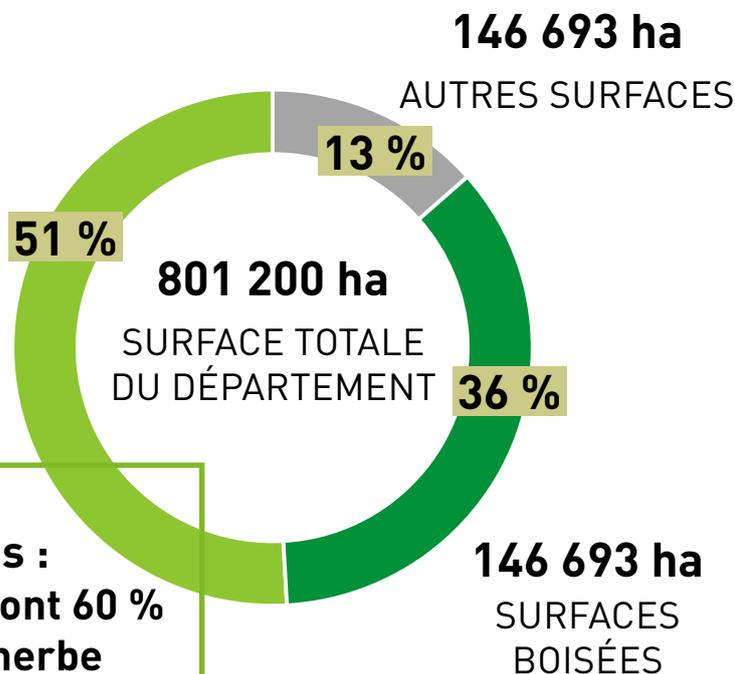
Le Puy-de-Dôme, 2^{ème} SAU de la région AURA

En 2017, la Surface agricole Utilisée (SAU) des exploitations qui comprend les terres arables, les cultures permanentes et la surface toujours en herbe s'étend sur 393 000 hectares (399 660 en 2010). 59 % de la SAU est toujours en herbe.

En termes de SAU, le Puy-de-Dôme se classe au 2^{ème} rang des départements de la région derrière l'Allier.

407 600 ha
SURFACE
AGRICOLE

**SAU des
exploitations :
391 700 ha dont 60 %
toujours en herbe**



1^{er} département de la région en nombre d'exploitations



	2010	2017
NOMBRE D'EXPLOITATIONS	7 300	6 430
NOMBRE D'ACTIFS AGRICOLES	9 380	7 217
EXPLOITATIONS EN SOCIÉTÉ	20 %	23 % <i>Estimation</i>

L'agriculture représente 2,7 % de l'emploi dans le Puy-de-Dôme (2,1 % de moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes et 2,4 % en France).

Le Puy-de-Dôme est le 1^{er} département de la région en nombre d'exploitations agricoles devant la Drôme et l'Isère.

Une agriculture diversifiée

Le Puy-de-Dôme se situe dans le peloton de tête au niveau régional pour plusieurs productions notamment l'élevage bovin et les grandes cultures.

Le lait de vache est la première production en valeur, mais l'élevage de vaches allaitantes mobilise le plus grand nombre d'exploitations.

ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PRINCIPALES DES EXPLOITATIONS :



24,2 %



23,8 %



17,4 %

Productions végétales

En hectares	2010	2017
Céréales	79 510	77 930
<i>dont blé</i>	<i>45 200</i>	<i>44 120</i>
Oléagineux	9 630	9 550
Protéagineux	790	870
Betteraves	3 520	4 200
Fourrages annuels	6 500	7 260
Prairies temporaires	54 300	51 400
Prairies naturelles	195 700	191 600

Productions animales

	2010	2017
Cheptel en nombre de têtes		
Vaches laitières	68 853	59 000
Vaches allaitantes	96 061	100 000
Brebis mères	93 100	80 000
Chèvres	3 900	5 300
Truies + de 50 kg	4 600	3 900
Viande produite - Tonnes équivalent carcasse		
Bovins	17 520	15 150
Porcins	7 960	7 454
Ovins	2 175	1 923
Broutards <i>Effectif exporté</i>	46 949	39 656
Lait en millions de litres		
	298	269

Démarches de valorisation

En 2017, le Puy-de-Dôme compte 417 exploitations en bio (6 %), certifiées ou en conversion.

La commercialisation en circuits courts est peu fréquente et concernait 12 % des exploitations en 2010. À noter qu'en 2018, un projet d'installation aidée sur 3 intégrait la vente en circuits courts.

Le Puy-de-Dôme compte 7 AOP dont 6 AOP fromagères (Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Cantal et Salers), **1 AOP viticole** (Côtes d'Auvergne) et **11 IGP**.

En 2010, 29 % des exploitations avaient au moins un produit sous Signe Officiel de Qualité (AOP-AOC, IGP, Label).

Une diminution du produit agricole 63 contrairement aux autres départements auvergnats

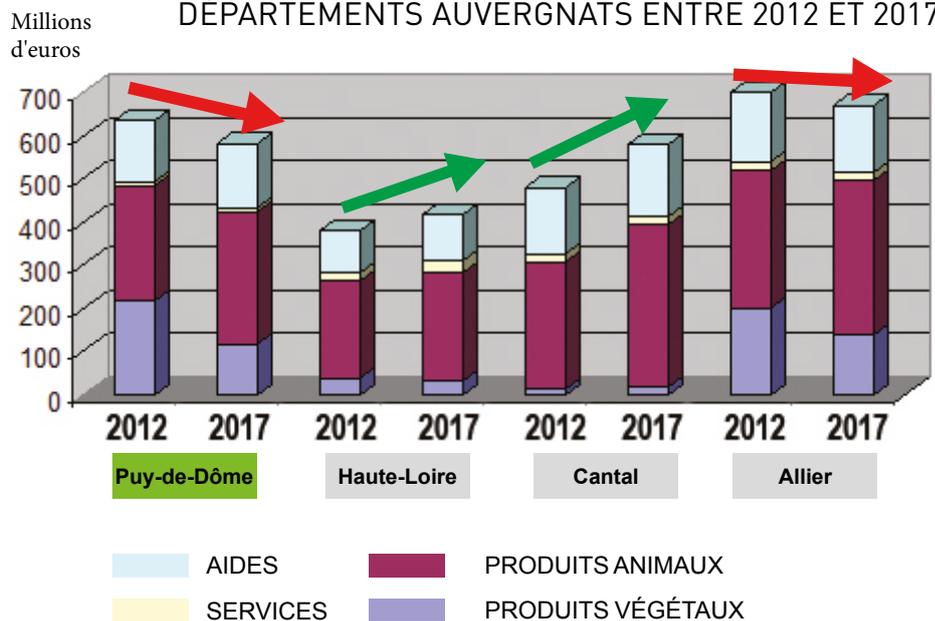


54 millions d'euros perdus en 5 ans

De 2012 à 2017, le produit agricole du département du Puy-de-Dôme a diminué de 54 millions d'euros : diminution de 60 millions des ventes et augmentation de 6 millions des aides.

À l'inverse, celui de la Haute-Loire a augmenté de 37 millions d'euros (augmentation de 27 millions des ventes et de 10 millions des aides) et celui du Cantal de 100 millions d'euros (augmentation de 77 millions des ventes et de 23 des aides).

ÉVOLUTION DES DONNÉES ÉCONOMIQUES DES DÉPARTEMENTS AUVERGNATS ENTRE 2012 ET 2017



Mieux valoriser le potentiel agricole de notre département

Les chiffres de la ferme Puy-de-Dôme mettent en évidence un fort potentiel agricole :

- une forte population d'actifs agricoles
- la deuxième SAU de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- la présence de toutes les productions
- des filières valorisantes présentes sur tout le territoire (AOP fromagères et viticole, filière qualité viande, filière céréalière structurée, ventes directes, agriculture biologique...)

Mais une analyse plus fine de l'évolution de ces dernières années démontre que ce potentiel s'est détérioré et que la production agricole du département a chuté alors que celle de nos voisins se développait.

Redonner des perspectives et soutenir les exploitants dans leur volonté de développement

C'est l'ambition que se donne l'équipe nouvellement élue à la Chambre d'agriculture.

La baisse des différentes productions (céréales, grandes cultures, lait, viande) doit être enrayerée et la dynamique se réenclencher en partenariat avec les filières.

De nouvelles demandes des consommateurs ont vu le jour : circuits de proximité, produits de l'agriculture biologique... le département doit pouvoir y répondre en accompagnant les porteurs de projets et en les aidant à se structurer.

Retrouver une dynamique de production est possible, il n'y a aucune raison de ne pas connaître des évolutions semblables aux départements voisins.

Inverser la tendance c'est aussi utiliser au mieux les règles PAC sans auto-censurer et optimiser les aides.

Nous devons tous être mobilisés pour atteindre cet objectif : la Chambre d'agriculture, les organismes d'élevage, les filières, les interprofessions, les organismes de conseils, les collectivités.

Une agriculture présente sur tout le territoire avec des chefs d'exploitations nombreux à la tête d'exploitations rémunératrices et humainement vivables est la condition nécessaire pour conserver un département dynamique et accueillant.



Agenda

tech & bio

Le salon international agricole des techniques bio et alternatives

Merc. 18 et jeudi 19 septembre au Lycée du Valentin Bourg-Lès-Valence (26)

100 démonstrations
350 exposants
100 % des productions représentées
120 conférences et ateliers
19 000 visiteurs attendus
20 pays européens représentés

Consultez le programme sur : www.tech-n-bio.com

Vous pouvez bénéficier d'une entrée gratuite. Contactez-nous !

La Chambre d'agriculture organise un déplacement en bus sur la journée du 19 septembre. Nombre de place limité.

Pour vous inscrire :

i Équipe Bio : 04 73 44 45 52
bio@puy-de-dome.chambragri.fr
puydedome.chambre-agriculture.fr

Réunions terrain CARTOGRAPHIE DES POINTS D'EAU

La DDT poursuit les réunions de travail sur le terrain afin d'établir une carte des cours d'eau. Votre présence à ces rendez-vous est importante !

RDV à 9h devant les mairies :

Dates et lieux de rendez-vous		Zone concernée
17 et 18 sept.	Marsac en Livradois	Baffie, Chaumont le Bourg, Marsac en Livradois, St Just.
17, 18 et 19 sept.	Chapdes Beaufort	Bromont Lamothe, Chapdes Beaufort, La Goutelle, Montfermy
24 et 25 sept.	Sauvessanges	Eglisolles, La Chaulme, Sauvessanges, Viverols.
24, 25, 26, 27 et 28 sept.	Giat	Fernoël, Giat, Herment, Voingt, Verneugheol.

Retrouvez toutes les dates des réunions sur notre site Internet

i Arnaud MULLIÉ : 04 73 44 45 76

PORTES OUVERTES BÂTIMENTS 2019

10 bâtiments ouvrent leurs portes de 11 h à 16 h sur le territoire Artense Cézallier Sancy :

Mercredi 06 novembre Chambon/Lac et Saulzet le Froid.

Vendredi 08 novembre Besse, Rentières, Creste.

Vendredi 15 novembre Bagnols et Picherande.

Organisées par la Chambre et l'EDE, cette opération vous donne l'opportunité de visiter des bâtiments techniquement et économiquement efficaces.

Vous pourrez ainsi découvrir les travaux effectués, leur coût, les avantages et inconvénients des différents équipements et partager les expériences d'autres éleveurs.

Toutes les infos sur :

puydedome.chambre-agriculture.fr/po-batiments

i Territoire Artense Cézallier Sancy
04 73 79 58 72

Éleveurs : comment valoriser la ressource en eau sur vos fermes ?

Jeudi 26 septembre à 13H30

À St-Genès-Champespe

GAEC Marc et Michèle

Lieu-dit La bourboulair

Flèchage sur place



13H30

Accueil

Présentation du GAEC Marc et Michèle

➤ **Références techniques et mise en situation sur l'exploitation :** quels besoins en eau ? Quelles ressources sur l'exploitation ?

14H30 ATELIERS 30 MIN.

Témoignage d'agriculteur / atelier

➤ Systèmes d'abreuvement

➤ **Prairies humides :** potentiel et fonctionnement de ces milieux

➤ Captage de sources

➤ **Eaux pluviales :** récupération et utilisation

16H30 POT DE CLÔTURE

Avec la participation du CEN AUVERGNE, de la Communauté de communes Dôme Sancy Artense, de la DDT et de l'EDE du Puy-de-Dôme.

Contact : Chambre d'agriculture 63 Romain GUILLORET: 06 42 41 38 39



Action réalisée dans le cadre du contrat territorial Sources Dordogne Sancy Artense

Formations

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Je rénove mes prairies dégradées en bio pour faire face aux aléas climatiques.

04 septembre à Aubière

- Je m'affranchis des traitements antiparasitaires conventionnels en élevage de ruminants.

24 sept. & 29 octobre à Aubière

- Je construis la santé de mon troupeau ovin et caprin (Focus sur la gestion du parasitisme)

07 sept. & 04 novembre à Aubière

- J'aménage le parcours de mes volailles

30 sept. 2019 à Aubière ou décentralisée

i Équipe Bio 04 73 44 45 52

CIRCUITS COURS TRANSFORMATION AGROTOUTISME

- Je fais l'audit de ma fromagerie avant une inspection.

03 septembre à Aubière

i Équipe Diversification 04 73 44 45 52

CULTURES-AGRONOMIE

- Je pilote mon exploitation laitière pour adapter la résistance de mon système d'exploitation.

26 & 27 septembre à Randan

i Territoire Limagnes

- J'obtiens l'agrément Certiphyto décideur opérateur

25 & 27 septembre à Aubière

i Pôle Productions 04 73 44 45 95

ELEVAGE

- Je m'initie aux méthodes de soins alternatifs pour mes bovins viande.

12 & 19 septembre à Ambert

i Territoire Dore Livradois Forez

- Je dresse mon chien de troupeau.

24 sept. & 1^{er} octobre à Brousse

i Territoire Dore Livradois Forez

26 sept & 3 octobre à St Gervais

i Territoire Combrailles

INSTALLATION-TRANSMISSION

- Je réussis mon installation en société.

02 & 05 sept. à Aubière

- Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation | 2 sessions

03 sept. à Aubière - 19 sept. à Aubière

- Je renforce l'autonomie fourragère de mon exploitation pour améliorer la rentabilité et faire face aux aléas climatiques.

06 sept. & 18 octobre à Aubière

- Je comprends et je décide avec ma comptabilité. | 23 & 26 sept. à Aubière

i Équipe formation 04 73 44 45 49

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy

CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

1 rue du général Desaix
63390 St-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze

Le jeudi matin
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil-sur-Couze
Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez

19 av. de Lyon
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers

Le lundi
Rue Baruptel
La Croix blanche
63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06

Directeur de publication :
David CHAUVÉ

Comité de rédaction : Baptiste ARNAUD, Serge BIONNIER, Céline DALDIN, Angélique DELAIRE, Marine VAN SIMMERTIER (élus) - Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN (service communication)

Conception et rédaction :
Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Juillet 2019

Crédit photos : CA63 - P. Soissons - Flaticon

Impression : Imprimerie Porçu - Couron (63)
papier issu des forêts gérées durablement

ISSN : 2270-6321

Se former avec la Chambre d'agriculture

Retrouvez toute l'offre de formations 2019/2020 sur notre site Internet et pré-inscrivez-vous en ligne :

➤ puydedome.chambre-agriculture.fr/se-former

i Contact : service formation

04 73 44 45 54 - formation@puy-de-dome.chambre-agriculture.fr

